

## Situation définitive - Juin 2024 - Obligations équipes de jeunes

### Rappel des obligations (article 6.14 des règlements généraux du District)

Nombre d'habitants supérieur à 2 000 :	Niveau 1 District : 1 équipe à 11, 1 équipe à 8 et 2 équipes à 4 ou à 5 Niveau 2 et inférieurs des Districts : 1 équipe à 11 ou 2 équipes à 8 ou 2 équipes à 4 ou à 5
Nombre d'habitants entre 750 et 2 000 :	Niveau 1 District : 1 équipe à 11, 1 équipe à 8 et 1 équipe à 4 ou à 5 Niveau 2 et inférieurs des Districts : 1 équipe à 11 ou 1 équipe à 8 ou 1 équipe à 4 ou à 5
Nombre d'habitants inférieur à 750 :	Pas d'obligations

### Liste des clubs en infraction pour la saison 2023/2024

N° affiliation	Clubs en infraction	Population Chiffre INSEE	Nombre d'équipes de jeunes validées pour les obligations 2023/2024	Nombre d'années d'infraction	Sanction sportive saison 2024/2025	Amende financière au 30/06/2024
<b>Départemental 1</b>						
548033	Dieulouard F.C.M.B.	548033	5 (manque une équipe pour compenser)	1	Retrait de 3 points à l'équipe senior "une"	120,00 €
582240	Val de Chiers E.S.C.U.	1 250	0	1	Retrait de 3 points à l'équipe senior "une"	120,00 €
<b>Départemental 2</b>						
521786	Haucourt St Charl. O.	3 458	1	1	Non	80,00 €
564147	Lunéville Turcs F.C.	18 160	0	1	Non	80,00 €
552442	Montois F.C.	1 133	0	1	Non	80,00 €
651792	Nancy Rene II A.J.S.	105 885	0	1	Non	80,00 €
550592	Nancy Mahorais A.S.J.	105 885	0	1	Non	80,00 €
500297	Varangéville St Nic.	3 641	1	1	Non	80,00 €
<b>Départemental 3</b>						
524386	Atton F.C.	891	0	1	Non	80,00 €
551259	Badonviller Celles	1 595	0 (nombre insuffisant de licenciés)	1	Non	80,00 €
536695	Bouxières aux Dames A.S.	4 190	0	1	Non	80,00 €
554215	Cirey/Vezouze F.C.	1 625	0	1	Non	80,00 €
590338	Liverdun Portug. Amis	5 819	0	1	Non	80,00 €
526609	Lunéville Sixte E.S.	18 160	0	1	Non	80,00 €
552452	Vandoeuvre A.F.P.	30 039	0	1	Non	80,00 €
561147	Vandoeuvre Latiki A.S.	30 039	0	1	Non	80,00 €
580466	Vandoeuvre Nurhak	30 039	0	1	Non	80,00 €
<b>Départemental 4</b>						
561017	Belleau A.S.	762	0	1	Non	80,00 €
526027	Beuveille U.S.	782	0	1	Non	80,00 €
500465	Foug U.S.	2 648	0	1	Non	80,00 €
552212	Méréville A.S.	1 307	0	1	Non	80,00 €
523105	Mont Bonvillers U.S.	958	0	1	Non	80,00 €
503752	Nancy A.S.P.T.T.	105885	0	1	Non	80,00 €
863781	Nancy Evacuation A.S.	105 885	0	1	Non	80,00 €
840295	Vandoeuvre Médec. Lor.	30 039	0	1	Non	80,00 €
513148	Xeuilley E.S.	976	0	1	Non	80,00 €

### Procédure d'appel :

Les présentes décisions de la commission de gestion des championnats sont susceptibles d'appel devant la commission districale d'appel du District Meurthe-et-Moselle de Football par lettre recommandée sur papier à entête du club, télécopie ou courrier électronique impérativement envoyé à partir de l'adresse électronique officielle du club adressé au District Meurthe-et-Moselle de Football, 15 boulevard Maréchal Foch, 54600 VILLERS LES NANCY ou à [secretariat@meurtheetmoselle.fff.fr](mailto:secretariat@meurtheetmoselle.fff.fr) dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de la date de publication sur le site du District. Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.